

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

Lundi 2 septembre 2019
A 20 Heures 30 minutes

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

| | |
|--------------------------------|--|
| | Approbation du Compte rendu conseil précédent : 24 juin 2019 |
| FINANCES | 2019-9-1 Délibération Indemnités de Gardien Eglise pour 2019 |
| INTERCOMMUNALITE | 2019-9-2 Délibération approbation rapport activité Ordu ménagère C3G |
| RESSOURCES HUMAINES | 2019-9-3 Délibération tableau des effectifs 2019-9-4 Délibération concernant un changement durée hebdomadaire de contrat pour le poste d'Agent d'entretien : passage de 20h à 28h semaine annualisées |
| QUESTIONS DIVERSES | Questions diverses : - Demande de création « Voisin vigilant » de la part d'un administré - Echange terrain Abello - Autres remplacement Mr MARIN, etc |

Adoption du compte rendu de la séance du 24 juin 2019 :

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2019. En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité ;

2019-9-1
7-1 Décision budgétaires

Envoyé en préfecture le 03/09/2019
Reçu en préfecture le 03/09/2019
Affiché le 
ID : 031-213104599-20190902-201991-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Nombre de membres en exercice : | 15 | L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire. |
| Présents : | 13 | |
| Votants : | 14 | |
| Date de la convocation : | 27 08 2019 | |
| Présents : | M MIQUEL Jean Claude, maire Mme et MM COGNET Martine, TOULON Daniel, GENEVE Jean-Louis adjoints Mmes et MM PAYRASTRE Cynthia, VIE Myriam, , DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, , BRUNETTA Brigitte, CANCEL Michel, ZAHND Nathalie, SEGUR Gregory, ROCCHI Jérôme, | |
| Absents excusés : | GASA Marie procuration à COGNET Martine | |
| Absents : | MASSOU Jacques | |
| Secrétaire de séance : | COGNET Martine | |

Délibération N° 2019/9 - 1: Indemnités de gardiennage année 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2019 à 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 120,97€ pour gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer à Monsieur CAYROU Robert, la somme de 200 euros à titre d'indemnité de gardiennage de l'église de Roquesérière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'allouer à Monsieur CAYROU Robert, la somme de 200€ à titre d'indemnité de gardiennage de Roquesérière,
- Autorise Monsieur le Maire à mandater la dépense.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL



Délibération 2019/9-2 : Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2017 de la C3G

Monsieur TOULON présente le compte rendu de la C3G sur les ordures ménagères. Il n'y a pas d'augmentation de la taxe des ordures ménagères. Un membre du conseil municipal pose la question de la mensualisation de la taxe. Cette question sera évoquée lors d'une prochaine réunion de la C3G.

2019/9-2
5-7 Intercommunalité

Envoyé en préfecture le 03/09/2019
Reçu en préfecture le 03/09/2019
Affiché le 
ID : 031-213104599-20190902-201992-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Nombre de membres en exercice : | 15 | L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment |
| Présents : | 13 | convocé, s'est réuni en session ordinaire, sous la |
| Votants : | 14 | présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire. |
| Date de la convocation : | 27/08/2019 | |
| Présents : | M MIQUEL Jean Claude, maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, ZAHND Nathalie, Mme VIE Myriam, M MASSOU Jacques, M DEREUX Cédric, M SCHOTT Grégory, M SEGUR Grégory, M ROCCHI Jérôme, Mme BRUNETTA Brigitte, | |
| Absents excusés : | Mme GASA Marie | procuration à Mme COGNET Martine |
| Absents : | Mr MASSOU Jacques | |
| Secrétaire de séance : | Mme COGNET Martine | |

Délibération N° 2019/9-2: Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2017 de la C3G

Conformément au Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'article L2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public d'élimination des Déchets 2017 établi par la CC des Coteaux du Girou,

Ce rapport présente une vue générale de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ainsi que des indicateurs techniques et financiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **PREND** acte de la présentation du rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
- **PRECISE** que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL



Délibération 2019/9-3 : Tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite de Mme RUALTA, de Mme TONON, à la mise en disponibilité de Mme PADILLA, au recrutement de Mme TOURRES, de Mme BERRIEGTS et à l'augmentation d'heure de Mme MALLOL, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

2019-9-3

4-1 Personnels titulaires et stagiaire de la fonction publique territoriale

Envoyé en préfecture le 03/09/2019

Reçu en préfecture le 03/09/2019

Affiché le

ID : 031-213104599-20190902-201993-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| Nombre de membres en exercice : | 15 | L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire. |
| Présents : | 13 | |
| Votants : | 14 | |
| Date de la convocation : | 27 08 2019 | |
| Présents : | M MIQUEL Jean Claude, maire Mme et MM GENEVE Jean-Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM PAYRASTRE Cynthia, VIE Myriam, , DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, , BRUNETTA Brigitte, CANCEL Michel, , ZAHND Nathalie, SEGUR Gregory, ROCCHI Jérôme VIE Myriam | |
| Absents excusés : | GASA Marie procuration à COGNET Martine | |
| Absents : | MASSOU Jacques | |
| Secrétaire de séance : | Mme COGNET Martine | |

Délibération N° 2019/9 -3 : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du .8 avril 2019,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

| Cadre ou emploi | Catégorie | Effectif | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes) | Pourvu / Non pourvu |
|---|-----------|-----------|---|---------------------------------------|
| Filière Administrative | | | | |
| Rédacteur principal 2ème classe | B | 1 | 1 poste à 35h | Non pourvu |
| Adjoint administratif principal 2ème classe | C | 2 | 1 poste à 35h 1 poste à 14h | Pourvu Pourvu |
| Filière Technique | | | | |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | 1 | 1 poste à 34h15 | Pourvu |
| Adjoint technique | C | 3 | 1 poste à 28h 1 poste à 12h 1 poste à 10h | Pourvu Non pourvu Disponibilité |
| Garde champêtre chef | C | 1 | 1 poste à 1h | Pourvu |
| Filière social | | | | |
| Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles | C | 1 | 1 poste à 33h | Non pourvu |
| Contrat droit public | | | | |
| Agent technique | C | 1 | 1 poste à 8h | Pourvu |
| Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles | C | 1 | 1 poste à 33h | Pourvu |
| TOTAL | | 11 | | |

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs ci-dessus.

Fait à Roquesérière, le 2 septembre 2019

Le Maire
Jean-Claude MIQUEL



Délibération 2019/9-4 : Modification de la durée hebdomadaire de travail

Suite à l'augmentation de durée hebdomadaire de travail de Mme MALLOL Cendrine, à l'avis du Comité technique du 29/8/2019, il convient de délibérer pour l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Nombre de membres en exercice : | 15 | L'an deux mille dix-neuf, le deux septembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment |
| Présents : | 13 | convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence |
| Votants : | 14 | de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire. |
| Date de la convocation : | 27 08 2019 | |
| Présents : | M MIQUEL Jean Claude, maire Mme et MM GENEVE Jean-Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM PAYRASTRE Cynthia, DEREUX Cédric, SCHOTT Grégory, BRUNETTA Brigitte, CANCEL Michel, ZAHND Nathalie, SEGUR Gregory, ROCCHI Jérôme, VIE Myriam | |
| Absents excusés : | GASA Marie procuration à Mme COGNET Martine | |
| Absents : | MASSOU Jacques | |
| Secrétaire de séance : | Mme COGNET Martine | |

Délibération N° 2019/9-4 : Modification de la durée hebdomadaire de travail

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2018-6-2 en date du 18/06/2018 créant l'emploi d'agent technique, à une durée hebdomadaire de 20h00

Vu l'avis du Comité technique rendu le 29/08/2019.

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Agent technique permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin de compenser le départ à la retraite de personnel communal, ainsi que la mise en disponibilité d'un agent.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1er : la suppression, à compter du 01/09/2019, d'un emploi permanent à temps complet non complet (20 heures hebdomadaires) d'agent technique,

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet non complet (28 heures hebdomadaires) d'agent technique,

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le maire
Jean-Claude MIOUJEL



Questions diverses :

Voisin Vigilant :

Monsieur le maire donne lecture d'un mail d'un administré demandant la mise en place du principe de « voisin vigilant » comme établi dans des communes adjacentes telles que Montastruc La Conseillère. Après débats le conseil mandate approuve ce principe par 9 voix sur 14.. Monsieur le Maire contactera la gendarmerie en vue d'organiser une réunion publique sur ce sujet.

Echange Abello:

Monsieur TOULON présente le projet d'échange établi par le géomètre CAZAUX. Suite à la visite en mairie de Monsieur ABELLO qui a signé le projet du géomètre, il apparaîtrait que l'échange soit en situation de blocage. De nouvelles démarches de discussion doivent être faite entre la mairie et Monsieur ABELLO.

Remplacement de Mr MARIN:

Suite aux soucis de santé de Monsieur MARIN, il serait opportun dans les semaines à venir d'envisager le remplacement sur un temps partiel de Monsieur MARIN notamment pour les fonctions qu'il ne pourrait pas exercer. Les services de ressources humaines de la mairie sont dans l'attente de la date de la reprise de Monsieur MARIN aux environs du 16 septembre 2019 afin d'établir la nécessité de prendre une personne.

Livret d'accueil:

Monsieur le maire présente la nouvelle version du livret d'accueil réalisée, lors de son stage en juillet 2019, par Mme BERRIEGTS Shéryne. Ce livret d'accueil sera transmis aux membres du conseil municipal pour toutes corrections éventuelles. Il sera par la suite remis aux nouveaux arrivants.

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2019

Adoption du compte rendu du conseil du 24 juin 2019

Délibération 2019_9-1 : Indemnités de gardiennage année 2019

Délibération 2019_9-2 : Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets 2017 de la C3G

Délibération 2019_9-3 : Tableau des effectifs

Délibération 2019_9-4 : Modification de la durée hebdomadaire de travail

Questions diverses : voisin vigilant, échange Abello, remplacement Mr Marin, livret d'accueil

Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 13

| | <i>Emargement</i> | | <i>Emargement</i> |
|--|-------------------|--------------------------|--|
| M.MIQUEL Jean-Claude | | Mme PAYRASTRE Cynthia | |
| M. GENEVE Jean-Louis | | Mme ZAHND Nathalie | |
| Mme BRUNETTA Brigitte | | Mme VIE Myriam | |
| Mme COGNET Martine (Procuration de Mme GASA Marie) | | M. MASSOU Jacques | Absent |
| M. TOULON Daniel | | M. SEGUR Grégory | |
| M. CANCEL Michel | | Mme GASA Marie | Absente procuration à Mme COGNET |
| M. DEREUX Cédric | | M. ROCCHI Jérôme | |
| M. SCHOTT Grégory | | | |

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL